



Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées dans la
fonction publique



COVID-19

LE FIPHFP VOUS INFORME

SOMMAIRE

- **MESURES DU FIPHFP FACE AU COVID-19**
- **MESURES SUR LE TÉLÉTRAVAIL**

MESURES DU FIPHFP FACE AU COVID-19

▶▶ DISPOSITIONS POUR RÉPONDRE À CETTE SITUATION EXCEPTIONNELLE :

- 1. UNE NOUVELLE ORGANISATION**
- 2. UN ASSOUPLISSEMENT DES DÉLAIS POUR TENIR COMPTE DE L'IMPACT DE LA PÉRIODE DE CONFINEMENT**
- 3. UNE MISE EN PLACE DE RÉUNIONS, DE CONSEILS ET DE FORMATIONS EN DISTANCIEL OUVERTES À TOUS**
- 4. DES MESURES CONCERNANT L'APPRENTISSAGE**

1.

UNE NOUVELLE ORGANISATION



1.

▶▶ En région:

UNE NOUVELLE
ORGANISATION



- ❖ Des équipes pour traiter vos demandes en temps réel et vous informer sur des options à privilégier.

1.

UNE NOUVELLE ORGANISATION



►► Au national :

- ❖ Une **taskforce** dimensionnée répondre aux demandes urgentes des employeurs publics et des personnes en situation de handicap.
- ❖ Centre de contacts exceptionnellement fermé: **Contactez le FIPHFP** utilisez les formulaires de contact suivants:
 - Pour les **employeurs** : [\(cliquer sur le lien\)](#)
 - Pour les **agents** : [\(cliquer sur le lien\)](#)

2.

ASSOUPLISSEMENT DES DÉLAIS



2.

▶▶ Prolongation jusqu'au 30 juin 2020 :

ASSOUPLISSEMENT DES DÉLAIS



- ❖ De la campagne de déclaration
- ❖ Pour les employeurs qui font actuellement l'objet d'un contrôle prolongation du délai de production des pièces justificatives

2.

ASSOUPLISSEMENT DES DÉLAIS



▶▶ Un délai supplémentaire de 3 mois accordé :

- ❖ Pour la production des bilans annuels au titre des conventions.
- ❖ Avant classement sans suite de la demande d'aide pour absence de production de la totalité des pièces justificatives.

3.

**DES RÉUNIONS, DU CONSEIL ET DE
LA FORMATION EN DISTANCIEL
OUVERTS À TOUS**

The background features a woman's face on a laptop screen, surrounded by various educational icons: a graduation cap, a speech bubble, a gear, a trophy, a DNA helix, and a circular diagram with a male symbol and an 'x'. The entire scene is set against a warm orange gradient with geometric shapes.

3.

DES RÉUNIONS, DU CONSEIL ET
DE LA FORMATION EN DISTANCIEL
OUVERTS À TOUS



▶▶ Le site du FIPHFP :

- ❖ Diffusion en continu des informations prioritaires des autorités publiques, les associations, nos partenaires
- ❖ Création d'une page dédiée en premier accès.

3.

DES RÉUNIONS, DU CONSEIL ET
DE LA FORMATION EN DISTANCIEL
OUVERTS À TOUS



▶▶ En Guadeloupe, le dispositif Handi-Pacte :

Continue d'animer le réseau des employeurs publics et se réinvente en proposant de nouveaux formats d'échanges:

- **webinaires,**
- **Informations prioritaires en ligne**
- **Flash infos au COVID-19 via son site: handipacte-guadeloupe.org**

3.

DES RÉUNIONS, DU CONSEIL ET DE LA FORMATION EN DISTANCIEL OUVERTS À TOUS



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE**

Pour tout renseignement, les équipes du CDG MARTINIQUE peuvent être contactées directement via les adresses mail génériques que vous retrouverez en ligne ou par l'adresse: info@cdg-martinique.fr

▶▶ En Martinique, le CDG MARTINIQUE a mis en place plusieurs modalités pour accompagner les collectivités :

- ❖ Un fichier des coordonnées des services
- ❖ Des notes pour guider les équipes des collectivités dans leurs actions
- ❖ Des Flash Info COVID 19 diffusés à nos réseaux
- ❖ Des Fiches Prévention
- ❖ Des informations provenant de nos partenaires
- ❖ Des publications
- ❖ Des espaces d'échanges dématérialisés permettant de renforcer le maintien du lien avec les collectivités
- ❖ L'ensemble de ces informations est diffusé et régulièrement mis à jour sur le site Internet du CDG MARTINIQUE : www.cdg-martinique.fr

3.

DES RÉUNIONS, DU
CONSEIL ET DE LA
FORMATION EN DISTANCIEL
OUVERTS À TOUS

▶▶ La mission d'animation et d'information du réseau des Employeurs Publics assurée par :

- ❖ Le site Handi-Pacte
- ❖ Le site du Centre de gestion de Martinique
- ❖ Des webinaires : les réunions en présentiel sont annulées mais auront lieu en distanciel .

IMPORTANT

▶▶ **SESSION WEBINAIRE « DECLARATION
ANNUELLE AU FIPHFP »**

Lundi 18 Mai 2020 de 8h00 à 12h00.

Rencontre organisée par:

- **Madame Nadine MONTBRUN Directrice
Territoriale au Handicap FIPHFP Antilles-Guyane**
et animée par
- **Madame Laure BERNARD, Responsable du
recouvrement du FIPHFP**

4.

MESURES CONCERNANT L'APPRENTISSAGE

▶▶ En préambule et pour rappel

❖ En général :

Des mesures concernant les besoins de l'apprenti sont mises en place par le FIPHFP et à retrouver dans le catalogue FIPHFP.

❖ Dans le cadre du Covid-19

L'ensemble des contrats d'apprentissage portés par des employeurs publics pour lesquels une prolongation de la durée du contrat s'avèrerait nécessaire bénéficieront sur la totalité de cette nouvelle période de la prise en charge :

4.

►► POUR RAPPEL

- **Des frais de formation de l'apprenti**
(fiche 32 du catalogue)

Nature : Frais de la formation de l'apprenti (frais d'inscription inclus)

Montant : Frais plafonnés à 10 000 € pour chaque année.

MESURES CONCERNANT
L'APPRENTISSAGE



4.

►► POUR RAPPEL

➤ La rémunération de l'apprenti (fiche 13 du catalogue)

Nature : Salaires et charges salariales et patronales, quel que soit le montant du salaire ;

Montant : 80 % de la rémunération brute et des charges patronales durant toute la durée du contrat ; déduction faite des aides financières perçues par l'employeur au titre de cet emploi.

MESURES CONCERNANT
L'APPRENTISSAGE



4.

►► POUR RAPPEL

➤ Des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (fiche 32 du catalogue)

Nature : Les surcoûts du fait de la situation de handicap des frais de déplacements, d'hébergement et de restauration engagés;

Montant : Plafond global de 150€ par jour, déduction faite des autres financements.

MESURES CONCERNANT
L'APPRENTISSAGE



➤ MESURES SUR LE TÉLÉTRAVAIL

▶▶ LE TELETRAVAIL

COVID-19: Le FIPHFP met en place deux aides pour accompagner les travailleurs handicapés pendant le confinement

LE TRAVAIL A
DISTANCE

▶▶ MESURE 1 : L'APPRENTI

- **L'équipement informatique des apprentis pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Coronavirus COVID 19**

Cette aide permet aux apprentis en activité chez les employeurs publics de continuer leur scolarité à distance.

Détail de l'aide dans le document ci-contre :

LE TRAVAIL A DISTANCE





EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES APPRENTIS PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID 19

1. Agents éligibles

Statut de l'agent	Qualité du bénéficiaire	Aide Mobilisable
Apprenti	BOE	OUI

2. Objectif de l'aide

Cette aide a pour objectif de permettre aux apprentis en activité chez les employeurs publics de continuer leur scolarité à distance dans le cadre de la pandémie actuelle de COVID-19.

3. Description et périmètre de l'aide

Cette aide a pour objectif, dans le cadre de la pandémie et à titre exceptionnel de permettre aux apprentis de continuer leur scolarité à distance.

4. Modalités de prise en charge de l'aide

Le FIPHFP prend en charge dans la limite d'un plafond de 500€ les frais d'équipements informatiques de l'apprenti.

5. Pièces justificatives obligatoires

- Justificatif d'éligibilité de l'agent (RQTH)
- Contrat d'apprentissage ou fiche de paie de l'apprenti
- Copie de la facture d'achat
- Formulaire d'accord du DTH (si demande plateforme)
- RIB de l'employeur

6. Précisions

- Avant de saisir une demande sur la plateforme, vous devrez avoir obtenu la validation expresse du directeur territorial au handicap de votre région ou de la déléguée aux employeurs nationaux
- Les employeurs sous convention pourront déclarer cette aide dans le cadre de leur bilan
- La date d'achat du matériel doit être comprise dans la période de confinement (début 16 mars 2020)

LE TRAVAIL A DISTANCE

Apprenti

▶▶ MESURE : L'AGENT

- ▶ Aide pour le travail à distance pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Coronavirus COVID 19

Cette aide a pour objectif de favoriser le travail à distance pour les travailleurs handicapés qui ne sont pas habituellement en télétravail.



LE TRAVAIL A DISTANCE



AIDE POUR LE TRAVAIL À DISTANCE PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID 19

LE TRAVAIL A DISTANCE



1. Agents éligibles

Statut de l'agent	Qualité du bénéficiaire	Aide Mobilisable
Fonctionnaire, Stagiaire de la fonction publique	BOE	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	OUI
	Disponibilité d'office pour raison de santé	NON
Agent en CDI	BOE	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	OUI
Agent en CDD (+1 an)	BOE	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	OUI
Agent en CDD (-1 an)	BOE	OUI
	Inapte et/ou en cours de reclassement	OUI
	Apte avec restriction	OUI
Apprenti	BOE	NON
Contrats aidés (CUI-CAE-PEC)	BOE	NON
Emploi d'avenir	BOE	NON
Pacte	BOE	NON
Stagiaire	BOE	NON
Service civique	BOE	NON



ACCORD EXCEPTIONNEL DE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID 19

Employeur : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° BCR : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom prénom de l'agent concerné : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Aide à l'équipement informatique pour les apprentis durant la période de confinement liée à l'épidémie de coronavirus COVID 19

L'apprenti ne dispose pas d'un équipement informatique personnel lui permettant de suivre les cours de son CFA

Aide pour le travail à distance pendant la période de confinement liée à l'épidémie de coronavirus COVID 19

L'agent n'est pas en télétravail habituellement

Prénom Nom du DTH : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Accord sur la sollicitation

Refus sur la sollicitation

N° :

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Attestation à joindre obligatoirement à la demande d'aide.

LE TRAVAIL A DISTANCE



►► Employeurs sous convention

Pour les employeurs sous convention avec le FIPHFP, la prise en charge de l'équipement informatique est faite dans ce cadre. Soit sur la ligne budgétaire dédiée au télétravail ou à défaut sur la ligne dédiée aux dépenses d'aménagement.

En cas de consommation de la ligne dédié, la situation sera examinée afin de répondre aux besoins budgétaires.



LE TRAVAIL A DISTANCE

**La situation que nous vivons est l'occasion de rester en lien, de nous montrer solidaires, de soutenir les plus vulnérables et de donner du sens à nos activités.
Restons soudé·e·s, restons mobilisé·e·s.**



Retrouvez
plus d'informations
sur www.fiphfp.fr



**Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique**
12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

CONTACT :

Nadine MONTBRUN: Directrice Territoriale Handicap FIPHFP (DTH) Antilles-Guyane
Mail: Nadine.Montbrun@caissedesdepots.fr